

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 23096 Numéro SIREN : 889 354 965 Nom ou dénomination : AEGIA

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2023 sous le numéro de dépôt 2608



20230026082021

DATE DEPOT : 17/01/2023

N° DE DEPOT : 2608

N° GESTION : 2020B23096

N° SIREN : 889354965

DENOMINATION : AEGIA

ADRESSE : 28 cours Albert 1er 75008 Paris

MILLESIME : 2021

AEGIA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 28 CRS ALBERT 1ER, 75008 PARIS
889 354 965 R.C.S PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

18 JAN. 2023

Sous le N° :

2608

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2022

Le 23 mai 2022 à 10 :00 heures

Les associés de la société AEGIA, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, 28 CRS ALBERT 1ER, 75008 PARIS, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

Monsieur Edward Touret

100 actions

Total des actions détenues par les associés présents

100 actions détenues

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société.

Les associés présents possédant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, l'Assemblée Générale peut ainsi valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président ;
- Le rapport de gestion de la Société ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2021.

Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations.

Puis, Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

EA

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président et décision à cet égard

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- Constatation relative aux capitaux propres

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur Edward Touret, Président associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 47 780 euros, et après avoir pris connaissance du rapport de gestion, décide de l'affecter intégralement au compte report à nouveau, ce qui a pour effet de porter le montant de ce dernier à -47 780 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Cet exercice de la Société étant son premier, aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de Commerce, établi par le Président, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION : CONSTATATION RELATIVES AUX CAPITAUX PROPRES

L'Assemblée Générale constate qu'en raison de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

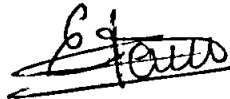
RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau et par tous les associés présents.



Monsieur Edward Touret

AEGIA

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 28 CRS ALBERT 1ER, 75008 PARIS
889 354 965 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par les statuts.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Année de constitution.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun événement significatif ne s'est produit depuis le 31 décembre 2021 jusqu'à ce jour.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 est de 0 euro.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 euro.

Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 0 euro et le montant des cotisations sociales s'élève à 6 335 euros. La société n'emploie aucun salarié.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 37 780 euros. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de -37 780 euros.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de 0 euro le résultat courant avant impôts de l'exercice est de -37 780 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à -10 000 euros.

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 47 780 euros.

Le montant des capitaux propres s'élève à -46 780 euros au 31 décembre 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par une perte de 47 780 euros.

Le Président propose d'affecter l'intégralité du résultat au compte report à nouveau.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Cet exercice de la Société étant son premier, aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer les associés du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant



2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, le Président vous présentera le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Prospector de nouveaux clients.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. M...' with a long horizontal stroke extending to the right.

COMPTES ANNUELS

en euros

AEGIA

Exercice du 01/09/2020 au 31/12/2021

Bilan au 31/12/2021

28 cours Albert 1er
75008 PARIS

SIRET : 88935496500010

NAF : 6630Z



Sommaire

Dossier - page de garde	I
Sommaire	2
(NP 2300) - Attestation sans observation	3
BILAN	
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	6
Compte de résultat (Suite)	7
DÉTAILS DE COMPTES	
Bilan Actif Détaillé	8
Bilan Passif Détaillé	10
Compte de résultat Détaillé	11
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables I	13
Règles et méthodes comptables II	14



ATTESTATION**Mission de présentation des comptes**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de l'entreprise **AEGIA** relatifs à la période du **01/09/2020** au **31/12/2021**, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 164 180 €
- Chiffre d'affaires : 0 €
- Résultat net comptable : -47 780 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à

Le

Expert-Comptable



Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/09/2020 au 31/12/2021			Net
	Brut	Amort. Prov.	Net	
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	157 000		157 000	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 000		1 000	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ	158 000		158 000	
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Autres	5 766		5 766	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	414		414	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	6 180		6 180	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	164 180		164 180	



Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/09/2020	
		Au 31/12/2021	
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé)	1 000	1 000	
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves :	- Légale - Statutaires ou contractuelles - Réglementées - Autres		
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-47 780	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		-46 780	
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour :	- Risques - Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :	-auprès des établissements de crédit - Financières diverses	210 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :	- Fournisseurs et comptes rattachés - Fiscales et sociales - Sur immobilisations et comptes rattachés	960	
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES		210 960	
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		164 180	

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/09/2020 au 31/12/2021			Total
	France	Exportation	Total	
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services				
Chiffre d'affaires net				
Production : - Stockée - Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			31 445	
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales			6 335	
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges				
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			37 780	
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-37 780	
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-37 780	

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	10 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-10 000	
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	47 780	
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-47 780	

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 164 180 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de -47 780 euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, recouvrant la période du 01/09/2020 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice, est de

Droit Individuel à la Formation :

A la date de clôture, les droits acquis au titre du droit individuel à la formation s'élèvent à heures.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE) :

Ce Crédit d'Impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution de leurs fonds de roulement. Nous avons en ce qui nous concerne, voulu faire porter l'effort sur les investissements et/ou sur l'amélioration du fonds de roulement, éléments qui permettront à l'entreprise de supporter mieux les difficultés économiques si elles se poursuivent ou de faire face à une éventuelle phase de croissance en cas de retournement de la conjoncture économique générale.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

« certifié
conforme à l'original »

